



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

SPW ARNE – Département de la Nature et des Forêts
Direction de la Nature et des Espaces verts

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE VIVE, D'UN
TAILLIS LINEAIRE, D'UN VERGER ET D'ALIGNEMENT D'ARBRES AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN
DES ARBRES TÊTARDS

Objet

Ce formulaire permet à toute personne, entreprise ou pouvoirs publics de demander une subvention pour réaliser les actions ci-dessous sur une ou plusieurs parcelles situées sur le territoire de la Wallonie :

- Plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres
- Entretien des arbres têtards

Le bénéficiaire de la subvention doit être le propriétaire de la parcelle ou titulaire d'un droit réel emportant d'usage ou avoir reçu l'accord du propriétaire (si celui-ci est locataire).

Conditions

Les subventions sont octroyées dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Les conditions pour pouvoir bénéficier de cette subvention sont reprises dans l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards du 8 septembre 2016 et son arrêté ministériel d'exécution du 8 septembre 2016.

Ces conditions sont explicitées dans le **vademecum**.

Réglementation

Arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 2020.

Arrêté ministériel exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards, modifié par l'arrêté ministériel du 16 octobre 2020.

1. Renseignements généraux

Remplir les rubriques correspondantes en lettres capitales

Etes-vous le bénéficiaire de la subvention ?

- Oui (**compléter la rubrique 1.2**)
- Non (exemple : vous introduisez la demande pour le compte d'une autre personne/entreprise)
- **compléter la rubrique 1.1 avec vos coordonnées**
 - **compléter la rubrique 1.2. avec les coordonnées du bénéficiaire**

1.1. Coordonnées du demandeur

A compléter si vous remplissez ce formulaire pour le compte d'une autre personne/entreprise

Dénomination :	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :
	Prénom :
Fonction au sein de l'organisme :	
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :	
Courriel :	

1.2. Coordonnées du bénéficiaire

Le bénéficiaire est :

- Un particulier

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :	
	Prénom :	
Adresse	Rue :	
	N°:	Boîte :
	Code postal :	Localité :
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :		
Courriel :		

Une **personne physique (indépendant)**

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :
	Prénom :
Numéro d'entreprise :	
Adresse	Rue :
	N°: Boîte :
	Code postal : Localité :
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :	
Courriel :	

Une **personne morale**

<input type="checkbox"/> Personne morale de droit public (Communes et autres pouvoirs publics) <input checked="" type="checkbox"/> Personne morale de droit privé (Association, entreprises privées, société agricole)	
Dénomination :	
Numéro d'entreprise :	
Forme juridique :	
Adresse du siège social	Rue :
	N°: Boîte :
	Code postal : Localité :
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :	
Courriel :	

1.3. Personne habilitée à représenter l'entreprise

A remplir uniquement si le bénéficiaire est une personne morale

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom :
	Prénom :
Fonction :	
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :	
Courriel :	

Le bénéficiaire est-il un agriculteur ?

- Oui - Numéro de producteur :
 Non

1.4. Coordonnées bancaires pour le versement de la subvention

Numéro du compte	IBAN BE
	BIC
Ouvert au nom de	

2. Caractérisation du bien visé sur lequel les travaux seront réalisés

Renseignez les coordonnées cadastrales des différentes parcelles sur lesquelles les plantations seront réalisées

2.1. Parcelle cadastrale n°1

Commune :	Division :	Section :
Numéro de parcelle :		
La parcelle est-elle située en zone Natura 2000 : <input type="checkbox"/> Oui si oui : n° du site : BE <input type="checkbox"/> Non		

Affectation au plan de secteur :

- zone agricole
 zone d'habitat
 zone d'habitat à caractère rural
 autre (définir) :

Le bénéficiaire de la subvention est-il le propriétaire de cette parcelle ?

- Oui
 Non (si non, remplir les données ci-dessous)

<p><u>Qualité :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire d'un droit réel en emportant usage <input type="checkbox"/> Locataire (contrat de bail à ferme) <input type="checkbox"/> Autre • Précisez :</p>
<p><u>Coordonnées du propriétaire</u></p> <p>Le propriétaire est soit :</p> <p><input type="checkbox"/> Un particulier <input type="checkbox"/> M. Nom : <input type="checkbox"/> Mme Prénom :</p> <p>Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone : Courriel :</p> <p><input type="checkbox"/> Une personne morale Dénomination : Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone : Courriel :</p> <p>Vous devez joindre à ce formulaire l'accord écrit du propriétaire de la parcelle quant à l'introduction d'une demande de subvention.</p>

2.2. Parcelle cadastrale n°2

Commune :	Division :	Section :
Numéro de parcelle :		
La parcelle est-elle située en zone Natura 2000 : <input type="checkbox"/> Oui si oui : n° du site : BE <input type="checkbox"/> Non		

Affectation au plan de secteur :

- zone agricole zone d'habitat zone d'habitat à caractère rural
 autre (définir) :

Le bénéficiaire de la subvention est-il le propriétaire de cette parcelle ?

- Oui
 Non (si non, remplir les données ci-dessous)

<p><u>Qualité :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire d'un droit réel en emportant usage <input type="checkbox"/> Locataire (contrat de bail à ferme) <input type="checkbox"/> Autre • Précisez :</p>
<p><u>Coordonnées du propriétaire</u></p>

Le propriétaire est soit :

Un particulier

M. Nom :

Mme Prénom :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Une personne morale

Dénomination :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Vous devrez joindre à ce formulaire **l'accord écrit du propriétaire** de la parcelle quant à l'introduction d'une demande de subvention.

2.3. Parcelle cadastrale n°3

Commune :	Division :	Section :
Numéro de parcelle :		
La parcelle est-elle située en zone Natura 2000 : <input type="checkbox"/> Oui si oui : n° du site : BE <input type="checkbox"/> Non		

Affectation au plan de secteur :

zone agricole zone d'habitat zone d'habitat à caractère rural

autre (définir) :

Le bénéficiaire de la subvention est-il le propriétaire de cette parcelle ?

Oui

Non (si non, remplir les données ci-dessous)

Qualité :

Titulaire d'un droit réel en emportant usage

Locataire (contrat de bail à ferme)

Autre

• Précisez :

Coordonnées du propriétaire

Le propriétaire est soit :

Un particulier

M. Nom :

Mme Prénom :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Une personne morale

Dénomination :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Vous devrez joindre à ce formulaire l'accord écrit du propriétaire de la parcelle quant à l'introduction d'une demande de subvention.

- Si plus de 3 parcelles, mentionner les coordonnées comme ci-dessus sur un document à annexer à la demande.

3. Type d'action envisagée

3.1. Plantation

Le projet de plantation fait-il l'objet d'une mesure de compensation ou de réparation imposée dans le cadre de la délivrance d'un permis d'urbanisme ou de toute autre décision émanant d'une autorité administrative ou judiciaire ?

- Oui (si oui, joindre une copie du permis (! seule la partie de la plantation non soumise à la mesure sera prise en compte pour le calcul de la subvention)
 Non

Haie (compléter **obligatoirement** le tableau ci-après)

L'espèce entomophile = l'espèce végétale pollinisée par les insectes

	Nombre de rangs	Longueur (m)	Si haie discontinue : longueur (m) du ou des tronçons	Composition¹ (choix des espèces et nombre de plants par espèce - marquer les espèces entomophiles par un astérisque) Rappel : au moins deux tiers des espèces plantées et deux tiers du nombre de plants sont choisis dans la liste des espèces entomophiles	N° de la parcelle (voir point 2 ci-dessus) sur laquelle sera plantée la haie
Haie 1					
Haie 2					
Haie 3					

- Protection prévue (contre le bétail, le gibier, la faune) : OUI – NON
- Travaux réalisés par entreprise : OUI – NON
- Date ou période prévue pour la plantation :

Les travaux de plantations de haies seront-ils réalisés sur une limite de propriété voisine (mitoyenneté) ?

- Oui (si oui, remplir les données dans le cadre ci-dessous)
 Non

Coordonnées du propriétaire de la parcelle voisine

N° de votre parcelle concernée :
 (numéro de la parcelle renseigné dans la dernière colonne du tableau « Haie » ci-dessus)

Le propriétaire est soit :

Un particulier

M. Nom :
 Mme Prénom :

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Une personne morale

¹ A choisir dans la liste reprise dans l'Arrêté ministériel exécutant l'AGW relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger de d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.

Dénomination :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Vous devrez joindre à ce formulaire **l'accord écrit du propriétaire** de la parcelle quant à l'introduction d'une demande de subvention.

Taillis linéaire (compléter **obligatoirement** le tableau ci-après)

	Nombre de rangs	Longueur (m)	Si taillis discontinu : longueur (m) du ou des tronçons	Composition¹ (choix des espèces et nombre de plants par espèce)	N° de la parcelle (voir point 2 ci-dessus) sur laquelle sera planté le taillis
Taillis 1					
Taillis 2					
Taillis 3					

- Protection prévue (contre le bétail, le gibier, la faune) : OUI – NON
- Travaux réalisés par entreprise : OUI – NON
- Date ou période prévue pour la plantation :

Verger (compléter **obligatoirement** le tableau ci-après)

Variétés fruitières¹	Nombre (≥ 15 au total)	N° de la parcelle (voir point 2 ci-dessus) sur laquelle seront plantées les variétés fruitières

- Protection prévue (contre le bétail, le gibier, la faune) : OUI – NON
- Travaux réalisés par entreprise : OUI – NON
- Date ou période prévue pour la plantation :

Alignement d'arbres (compléter **obligatoirement** le tableau ci-après)

Essence(s)¹	Nombre (≥ 20 au total)	N° de la parcelle (voir point 2 ci-dessus) sur laquelle seront plantés les arbres

- Protection prévue (contre le bétail, le gibier, la faune) : OUI – NON
- Travaux réalisés par entreprise : OUI – NON

¹ A choisir dans la liste reprise dans l'Arrêté ministériel exécutant l'AGW relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger de d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.

- Date ou période prévue pour la plantation :

Les travaux de plantations d'alignement d'arbres seront-ils réalisés sur la limite de propriété voisine (mitoyenneté) ?

- Oui (si oui, remplir les données dans le cadre ci-dessous)
 Non

Coordonnées du propriétaire de la parcelle voisine

N° de votre parcelle concernée :
 (numéro de la parcelle renseigné dans la dernière colonne du tableau « Haie » ci-dessus)

Le propriétaire est soit :

Un particulier

M.

Nom :

Mme

Prénom :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Une personne morale

Dénomination :

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone :

Courriel :

Vous devrez joindre à ce formulaire **l'accord écrit du propriétaire** de la parcelle quant à l'introduction d'une demande de subvention.

3.2. Entretien d'arbres têtards

- **Espèce(s)¹** :
- Age approximatif des arbres :
- Date approximative de la dernière taille :
- Nombre d'arbres à entretenir :
- Photos attestant qu'il (ils) est (sont) dans les conditions de l'AGW du 8 septembre 2016 :
- Travaux réalisés par entreprise : OUI – NON
- Date ou période prévue pour l'entretien :

¹ A choisir dans la liste reprise dans l'Arrêté ministériel exécutant l'AGW relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger de d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.

4. Engagement du bénéficiaire

Je m'engage à assurer le respect des obligations nées en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.

Dans le cadre de la plantation d'une haie vive, il s'agit notamment de veiller à ce que :

- La distance maximale séparant 2 plants dans le rang soit de 70 cm
- l'écartement entre les rangs est de septante centimètres au minimum et d'un mètre cinquante au maximum
- Le mélange est effectué pied par pied ou par groupes de maximum 5 pieds appartenant à la même espèce

Dans le cadre de la plantation d'un taillis linéaire, il s'agit notamment de veiller à ce que :

- La distance maximale séparant 2 plants dans le rang soit de 2 m
- L'écartement entre les rangs soit de maximum 3 mètres
- Le taillis occupe maximum 20% de la parcelle sur laquelle il est implanté

Dans le cadre de la plantation d'un verger, il s'agit notamment de veiller à ce que :

- Le tronc de chaque arbre ait une hauteur d'un 1m80
- La densité de plantation soit comprise entre 50 et 150 arbres par hectare
- L'écartement entre les plants soit de 6 mètres minimum et de 30 mètres maximum

Dans le cadre de la plantation d'un alignement d'arbres, il s'agit notamment de veiller à ce que :

- Les arbres plantés aient une hauteur minimale d'1m20
- Les plants soient distants les uns des autres d'au minimum 8 mètres et de maximum 12 mètres et soient maintenus par un tuteur. Le tuteur n'est cependant pas obligatoire pour les cordons rivulaires
- Les parcelles plantées avec des alignements n'excèdent pas une densité de 100 arbres à l'hectare

Je m'abstiens de tout épandage de fertilisant minéral et traitement phytopharmaceutique à moins d'un mètre du pied et sur les haies vives et les arbres et les arbustes subventionnés ;

Je maintiens et entretiens la haie vive, le taillis linéaire, le verger ou l'alignement d'arbres subventionné pour la plantation pendant une période de trente ans et ne réalise aucune taille ou coupe d'arbres ou d'arbustes entre le 1er avril et le 31 juillet à l'exception de la taille des merisiers et noyers ;

Je déclare sur l'honneur que la demande ne porte pas sur un terrain situé en zone forestière.

Je déclare sur l'honneur que le projet de plantation n'est pas constitutif d'une mesure de compensation ou de réparation imposée dans le cadre de la délivrance d'un permis ou de toute autre décision émanant d'une autorité administrative ou judiciaire, notamment dans le cadre d'un permis de lotir.

Je déclare sur l'honneur que la demande porte sur une parcelle sur laquelle je n'ai pas détruit, sans autorisation, dans les cinq années précédant la présente demande, une haie vive constituée d'essences indigènes, un verger, ou des arbres isolés ou en alignement

Je déclare sur l'honneur qu'aucune autre aide financière n'a été sollicitée pour des opérations de même nature portant sur la (les) même(s) parcelle(s).

En cas de transfert entre vifs, ou pour cause de décès, de la propriété ou d'un droit réel emportant l'usage de la parcelle ayant fait l'objet d'une subvention en vertu du présent arrêté, le bénéficiaire ou ses ayants droit s'obligent à stipuler au profit de la Région wallonne le respect des obligations nées en vertu du présent arrêté.

Fait à

le

Signature du bénéficiaire

Signature du demandeur (si différent du bénéficiaire)

5. Annexes

Joindre **obligatoirement** :

1° Un extrait du plan parcellaire cadastral (exemple ci-dessous) ou un schéma à main levée reprenant l'identification visuelle et l'emplacement exact des travaux à réaliser pour chaque parcelle concernée selon la légende suivante :

Haie : **H**

Taillis : **T**

Verger : **V**

Alignement d'arbres : **A**

Arbres têtards : **Δ**



Joindre le cas échéant :

- L'accord écrit du (des) propriétaire(s) si le bénéficiaire n'est pas le propriétaire de la (des) parcelle(s) ou en cas de plantation mitoyenne
- Le document reprenant les coordonnées de la (des) parcelle(s) si le nombre est supérieur à 3 (voir point 2 du formulaire)
- les photos de l'arbre (des arbres) têtard(s) à entretenir
- copie du permis d'urbanisme (à joindre si la demande de subvention porte sur des actes et travaux soumis à un permis d'urbanisme et si ce dernier a déjà été octroyé)

Ce formulaire dûment complété et ses annexes sont à renvoyer

à l'**adresse postale unique** suivante :

**SPW ARNE - Département de la Nature et des Forêts - Direction de la Nature et des Espaces verts
Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 JAMBES**

ou

à l'**adresse-mail unique** suivante : subventions.plantations@spw.wallonie.be

La Wallonie a pour objectif de planter 4000 km de haies et/ou 1 million d'arbres. Participez à la campagne « Yes We Plant ! »
Faites grimper les compteurs du site yesweplant.wallonie.be